

Compte-rendu du Comité Technique de la Disi Pays du Centre du 18 janvier 2019.

L'ordre du jour portait sur la mise en œuvre du télétravail à la Disi Pays du Centre.

Cette réunion était présidée par M Choulant assisté par Mme Cazenave, et des responsables des 3 ESI (M Métayer, Mme Zaldua et M Floquet).

La CGT était représentée par : Marcel Sylvie et Reix Francis en qualité de titulaires,
Vermande Laurent et Baldo Pascale en qualité de suppléants.
Chomette Gilles en qualité d'expert.

En préambule, la CGT a lu une déclaration liminaire (ci-dessous).

Vos élus CGT ont dénoncé :

- la politique gouvernementale en matière de fiscalité,
- la gestion des emplois et des missions à la DGFIP,
- la restructuration des DISI.

Déclaration liminaire des élu-e-s CGT de la Disi Pays du Centre au CTL du 18 janvier 2019.

L'année 2018 se termine sur l'air de la défiance, colorée principalement de jaune.

Dans cette atmosphère étrange, la Fonction Publique, qui est un des gages de notre démocratie et d'équité entre toutes et tous, est matraquée comme jamais.

La DGFIP qui est au cœur de la République, comme certains ministres aiment à nous dire, est affaiblie année après année par les gouvernements successifs.

Dans cette période où la demande citoyenne d'égalité et de justice fiscale se fait entendre, on ne peut pas comprendre les choix de l'administration.

2150 emplois supprimés dont 7 pour notre direction, alors que notre administration doit faire face à la mise en place du prélèvement à la source, alors qu'elle a besoin d'être encore plus efficace en matière de contrôle fiscal et de contrôle de la dépense publique, c'est intolérable !!!

Pour répondre à la seule règle de l'austérité, notre administration lance des restructurations dont celle de son réseau des directions des services informatiques.

- **La CGT réitère son opposition à la restructuration des DISI.**

Toutes celles menées jusqu'à présent démontrent que le but recherché n'est pas l'amélioration des services, mais des suppressions d'emplois et de missions.

À chaque fois, l'administration, à tous les niveaux aussi bien local que national, se veut rassurante. Pour preuve : CAP2022 représenterait une « aubaine » pour les informaticiens de la DGFIP, dixit M Rousselet, directeur du SSI, lors d'une rencontre avec les OS de notre direction en mars 2018.

La CGT n'a pas la même lecture des réformes !!!

Le dialogue social est tronqué d'avance.

Tout est décidé avant même que les représentants du personnel puissent en débattre.

À la marge, l'administration fait même croire à un pseudo dialogue social en lâchant quelques miettes pour après, se targuer que le dialogue avec les représentants des personnels est bon !

- **La CGT exige la pérennité de tous les ESI avec le maintien des emplois et des missions actuelles.**

- **La CGT exige la pérennité de l'ensemble des DISI.**

*Comment avoir un véritable dialogue social avec une future direction qui couvre un territoire aussi vaste ?!
L'adjectif « locale » pour les instances ne sera plus que sur le papier !*

Aussi, la CGT continue d'exiger que le lieu des réunions des instances change de site afin de garder une proximité du dialogue social pour que chaque ESI se trouve au cœur des préoccupations de la DISI.

Les élu-e-s CGT continueront d'œuvrer afin que chaque agent, quelque soit sa résidence, puisse être représenté et défendu dans les différentes instances.

Réponses du Président du CTL :

- Sur les points concernant la fiscalité et la gestion des emplois et missions, il n'a pas tenu à s'exprimer.
- Sur la restructuration de notre direction au 1^{er} septembre 2019, le DISI préfigurateur, M Gautier, est déjà venu pour réunir les agents du siège. Des groupes de travail seront organisés entre les directions actuelles (Pays du Centre et RAEB) pour traiter des sujets RH et Budget afin d'être opérationnel au 1^{er} septembre 2019.

Face aux questions des élus, M Choulant a demandé d'attendre les réunions de programmer entre les OS et M Gautier (31/01 à Nevers et 6-7/02 à Clermont-Fd). M Gautier aurait les réponses !!!

La CGT a demandé un point d'étape pour le rattachement de l'ESI de Limoges à la Disi Sud-Ouest.
M Choulant a reconnu qu'aucun contact n'a eu lieu à ce jour à la différence avec Lyon. Une 1^{ère} visite du directeur de la Disi Sud-Ouest est prévue le 29 janvier à Limoges.

- La CGT a rappelé le but des restructurations : supprimer des emplois. Pour exemple, nous avons évoqué, entre autre, la disparition de l'antenne du siège de la Disi sur Nevers.

La CGT a dénoncé que les engagements de l'administration ne sont pas pérennes d'où une vive inquiétude pour tous les agents, même si les missions des ESI ne sont pas touchées d'après M Choulant.

La CGT a rappelé qu'il est inadmissible d'avoir appris par « une fuite » la restructuration des Disi alors que 2 jours auparavant M Rousselet avait affirmé qu'aucune restructuration n'était programmée.

- Nous demandons une attention toute particulière pour les agents du siège de notre Disi. Cette situation de travail (les postes transférés à la résidence de Lyon) est anxiogène pour nos collègues.

- L'organisation des CAPL de mouvements de mutation de fin juin pour la Disi Pays du Centre par la Disi RAEB représente-t-il un problème juridique puisque la nouvelle Disi RAAB n'existera qu'à partir de septembre ???

- La CGT a également évoqué le problème de représentativité des agents de la Disi Pays du Centre entre le 1^{er} septembre jusqu'à la fin 2019.

En effet les élu-e-s de notre direction n'auront plus voix délibérative lors des instances (CTL, CAPL) qui se tiendront pendant cette période. La DG a décidé que ce seront les élu-e-s de l'actuelle Disi RAEB qui auront voix délibérative et que ceux de la Disi Pays du Centre ne seront convoqués qu'en tant qu'experts.

La CGT a pointé la différence de répartition des sièges entre OS sur les 2 DISI actuelles.

Également certaines OS représentatives sont présentes dans une direction et pas dans l'autre.

Pour Limoges, comme il n'y aura pas de nouvelles élections professionnelles fin 2019, comment les élus actuels pour cet ESI seront-ils intégrés dans les instances de la Disi Sud-Ouest ?

Ils resteront experts pendant 4 ans ? Ceci ne serait pas acceptable !

Le président a reconnu que ces différents problèmes de représentativité nécessitent une réponse de la DG. Il fait remonter au niveau national.

1) Déploiement du télétravail à la Disi Pays du Centre :

A l'issue d'une phase d'expérimentation qui a concerné 0,34 % des agents de la DGFIP, le télétravail est généralisé à l'ensemble des services de la DGFIP.

Le dispositif a vocation à s'adresser à tous les agents du SSI, quel que soit leur grade et leur poste, sous réserve que leurs activités professionnelles s'y prêtent.

Malgré tout, un plafond de 10 % de télétravailleurs a été fixé à une échéance de 3 ans pour chaque direction.

Les demandes de télétravail pour raisons médicales graves ou sociales difficiles sont accordées en dehors de ce plafond.

Concernant le périmètre des missions concernées, c'est le flou car aux différentes questions des élus, notre direction attend l'avis de SSI.

À ce jour, la CGT conseille à chaque agent intéressé de déposer une demande de télétravail, le nombre de jours pouvant aller jusqu'à 3 par semaine.

=> pour les modalités : voir la page d'accueil de l'intranet de la DISI et sur ulysse national avec le lien : <http://ulysses.dgfip/metier/teletravail>

Attention la date butoir de dépôt des demandes est fixée au 8 février.

La mise en œuvre du télétravail pour les agents retenus commencera à la fin avril 2019.

En cas de refus, l'agent a la possibilité de faire appel à la CAPL.

N'hésitez pas à contacter les élus CGT !

La CGT a dénoncé qu'à ce jour aucune réponse a été apportée par la DG concernant l'attribution de titres restaurants aux agents en télétravail.

Concernant le droit à la déconnexion pour le télétravailleur, la CGT déplore que cela reste sous la responsabilité de l'agent et non de l'employeur au contraire de ce qui se passe dans le privé.

La CGT regrette que la formation se résume à une simple e-formation de 1h.

La CGT a demandé que le télétravail soit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CHSCT.

Quid de la responsabilité de l'agent en cas d'incident par exemple sur l'installation électrique ?

La direction a reconnu que pour cette année beaucoup de points ne sont pas éclaircis.

Elle va questionner la DG pour savoir si le télétravailleur doit modifier son assurance habitation.

Questions diverses :

En amont à la réunion, la CGT avait transmis plusieurs questions :

- Un point sur clic'esi =>

Après les inquiétudes sur l'avenir des agents du service Editique de l'ESI de Limoges, concernant le futur transfert de la mission « clic'esi » à Strasbourg, l'exploitation est finalement restée.

Une nouvelle machine d'édition a même été financée par SI2A.

Par contre, les serveurs ont été transférés à l'ESI de Strasbourg sauf les serveurs de backup.

Cet établissement est le service préférentiel pour clic'esi (50 000 imprimés).

Au regard du nombre d'impressions qui ne cesse d'augmenter, un délestage a été organisé avec d'autres ESI dont Clermont.

La CGT est satisfaite que les emplois soient sauvegardés à Limoges.

Par contre, à notre question « quelle est la visibilité pour l'avenir », la direction n'a pas eu de réponse mais elle s'engage de nous faire remonter les informations.

- un point sur la procédure d'évaluation 2019 des agents =>

Il n'y aura plus de CAPN. La procédure s'arrêtera à la CAPL.

La CGT s'est inquiétée de cette évolution au regard des remontées sur « le terrain ».

Les agents devront se rapprocher des élus très vite en cas de problème.

Les entretiens d'évaluation se tiendront entre le 30 janv et le 15 mars.

La direction nous a appris en séance de la mise en place d'astreintes à l'ESI de Nevers !!

Aucun document n'a pu être présenté aux élus car la note était en cours de signature à SSI/

Ces astreintes concernent plusieurs week-end pour le 1^{er} semestre et sont de 2 types.

- Astreinte légère : surveillance à domicile

- Astreinte lourde : travail sur place à l'ESI

Les 2 prestataires du privé sont impactés.

Le contrat entre ATOS et la DGFIP est en cours de renégociation pour les 2 intervenants extérieurs.

La direction a affirmé que les astreintes resteront sur la base du volontariat.

La note pour définir les modalités de compensations (rémunération ou récupération par des heures) reste celle de 2015.

Nous avons été informés qu'1 WE d'astreinte légère avait déjà eu lieu et qu'1 WE d'astreinte lourde va avoir lieu !!!!!

L'ensemble des élus a insisté sur le besoin de création de poste de programmeur.

En effet, les équipes qui travaillent en astreinte doit être redimensionnées pour y faire face.

Ce débat en national et local a déjà eu lieu lors de la mise en place des exploitations copernic !

La CGT a rappelé à la direction qu'elle devait avant toute modification d'organisation de travail (surtout pour des astreintes!) la soumettre au médecin de prévention et au CHSCT, et également que le DUERP devra être mis à jour.

La direction s'engage à faire le nécessaire et nous tiendra informer.

Compte-rendu du Comité Technique
de la Disi Pays du Centre sur les emplois
du 15 janvier (1ère convocation) et 18 janvier (2ème convocation)
2019.

L'ensemble des élu-e-s CGT, FO et Solidaires a boycotté la 1ère et 2ème convocations pour le CTL emploi.

Pour votre information, 7 emplois de supprimer à la Disi Pays du Centre :

Au siège de la Disi => 1 C administratif, 2 C dactylo-codeur

A l'ESI Clermont-Fd => 2 C administratifs

A l'ESI Nevers => 1 agent de traitement, 1 C dactylo-codeur

Egalement 1 emploi de C administratif de l'ESI Clermont-Fd est transféré au SSI (remis dans « le pot » commun en national) et 1 emploi d'AGFIP.

Concernant « la cuisine interne » :

- Sur ESI63 => 2 transferts d'emplois de B programmeur du SIL à l'ESI

=> 2 transferts d'emplois de B PAU de l'ESI au SIL

- Sur la RAN Clermont-Fd => 1 transfert d'emploi d'Inspecteur administratif du siège à l'ESI

=> 1 transformation d'emploi d'Inspecteur administratif en Inspecteur analyste à l'ESI.

- Sur la RAN de Limoges => 1 transformation d'emploi de C administratif en C PAU

- Entre ESI Clermont et Nevers => 1 transfert d'emploi C PAU de la RAN du Puy en Velay vers la RAN de Bourges

Concernant la réorganisation des DISI :

Au 1^{er} janvier 2019, suppressions des emplois implantés à la DISI Pays du Centre pour qu'ils soient créés dans la future direction DISI RAAB (Rhône-Alpes-Auvergne-Bourgogne) et à la DISI Sud-Ouest.

Pour rappel : la nouvelle DISI RAAB ne sera créée juridiquement qu'au 1^{er} septembre !

Encore une fois, l'administration démontre que quand cela l'arrange, tout lui est possible !

Si vous désirez avoir des précisions sur les points traités, ne pas hésiter à nous contacter !

Vos élu-e-s CGT se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Tracts et compte-rendu sont en ligne
sur : <http://www.financespubliques.cgt.fr/631/>